Comité d'Accompagnement de Yara Tertre S.A

PROCES VERBAL

REUNION DU 02 OCTOBRE 2024

Présents:

Pour le groupe des riverains:

Madame Isabelle PHILIPPE, Riveraine - SIRAULT
Monsieur Guy LELOUX, Riverain - BAUDOUR

Pour le groupe de l'entreprise:

Monsieur Michel WARZEE, YARA Tertre S.A. Plant Manager - TERTRE
Monsieur Benjamin YANNART, YARA Tertre S.A. HESQ Management – TERTRE
Monsieur Dany VANDEN HAUTTE, YARA Tertre S.A. Production – TERTRE

Pour le groupe autorité(s) et administrations:

Monsieur Géry PRIMOSIG, SPW D.P.A. Mons - Directeur – Fonctionnaire Technique, Président FF
Monsieur Rudy BUREAU, ADMINISTRATION COMMUNALE Echevin - SIRAULT
Madame Arielle LELEUX, ADMINISTRATION COMMUNALE Eco-Conseillère – TERTRE, Secrétaire

Excusés:

Madame Bénédicte MALBRECQ, ADMINISTRATION COMMUNALE Chef de Bureau – MONS
Monsieur Damien POTTIEZ, SOS HAUTRAGE ET ENVIRONS Riverains – HAUTRAGE
Monsieur Jean Christophe GRIGNARD, Cellule Environnement Hainaut Développement - Province du Hainaut.
Madame Isabelle HIGHET, AwAC -JAMBES

Premier point:
Accueil – présences, calendrier des réunions

Le président ouvre la séance et mentionne la/les personnes excusée(s) retenue(s) par d'autres obligations.

Le procès-verbal de la réunion du 20/03/2024 approuvé-définitif a été envoyé le 06/05/2024 et publié sur le site de la Ville.

Le calendrier 2025 des prochaines réunions du comité d'accompagnement est établit comme suit :

- **le mercredi 19 mars 2025 à 18h00** à la **maison de la citoyenneté à Baudour**.
- **Le mercredi 01 octobre 2025 à 18h00** à la **maison de la citoyenneté à Baudour**.

L'ordre du jour de la réunion du 02/10/2024 sera donc le suivant :

1. Accueil : présences, communications, calendrier des réunions 2025 ;
2. Mise aux normes environnementales (cfr tableau -planning & échéances)

- BRUIT : Reporting – Evolution et réalisation des travaux d'assainissement selon le plan d'actions approuvés par les autorités (31/12/2026) / *études / projet de réduction des émissions sonores*.
- RAM : *Suivi des unités de stockage et de chargement d'ANC (31/12/2024) / Installations de remplacement – construction (dernières nouvelles)*
- AIR -> projet DeNox (Standby)
- EAU : / (cfr. CSE –>Société TREVI, gestionnaire de la STEP mutualisé).

3. Fonctionnement, prochain ordre du jour ;
4. Divers

Le président cède la parole à YARA et demande à l'assemblée de poser les éventuelles questions en fin d'exposé.

Avec l'accord de YARA, la présentation sera mise à disposition à l'attention exclusive des membres du comité en annexe du PV.

Deuxième point:
Mise aux normes environnementales ;

Concernant le bruit :

Au niveau du secteur Ouest, les aménagements en matière de bruit ont été réalisés avec une perte de 3 à 4 dB.

Actuellement, les aménagements ont lieu au niveau du secteur Est, notamment sur une des cheminées de granulation, le but étant de renforcer la structure de la cheminée afin de pouvoir supporter le poids du silencieux qui y sera installé et qui pèse 6,5 tonnes. Le même processus est prévu pour la seconde cheminée de granulation en 2025. Le timing imposé sera donc respecté.

- Mr Leloux souhaite connaître le nombre de dB gagné avec l'assainissement ?

- Yara : pour le secteur Ouest, le gain se situe de 3 à 4 dB, une évaluation sera faite après assainissement complet par une campagne de mesures, le gain projeté serait de 6 à 7 dB.

- Mr Primosig, rappelle que l'entreprise existait avant la règlementation en matière de bruit. Le but de l'étude en cours est de voir quelles améliorations pourraient être atteintes et selon des investissements qui resteraient raisonnables. L'exploitation devra se dérouler dans les meilleures conditions possibles.

- Yara précise que l'ensemble des investissements s'élève à 40 millions d'euros et qu'actuellement le permis est respecté.

- Mr Leloux estime que l'autorité compétente n'aurait pas dû délivrer le permis de modifications des conditions d'exploitation (article 65) ;

- Mr Bureau explique que le permis a été délivré sur avis et recommandations du SPW et notamment de la cellule bruit compétente en la matière. Il rappelle également l'utilité d'un comité d'accompagnement afin de pouvoir dialoguer et échanger.

- Mr Primosig rappelle que la procédure d'article 65 relative à la modification des conditions d'exploitation est prévue par le législateur

- Mme Philippe ne constate pas de différence au niveau de la perception du bruit malgré le gain de 3 à 4 dB, elle fait également remarquer l'impact que le bruit peut avoir sur la santé.

- Mr Primosig : actuellement l'entreprise Yara respecte les obligations de ses permis, une étude de bruit sera effectuée à la fin de l'assainissement prévu pour la fin 2026.

- Yara informe que deux sonomètres seront installés en permanence sur leur site, au plus proches des points de contrôle imposés dans le permis. Ces sonomètres seront gérés par la société Modyva.

- Yara a reçu une plainte pour bruit depuis la commission du zoning Tertre-Hautrage-Villerot du 12 septembre 2024.

- Mme Philippe précise qu'elle ne fait plus de plainte auprès du n° 1718 du SPW car il n'y a pas de suite et/ou retour.

Concernant les réservoirs de stockage :

Les nouveaux réservoirs sont installés, l'encuvement est réalisé ainsi que la nouvelle zone de chargement et les différentes structures, le chantier sera terminé fin de cette année.
Les anciens réservoirs seront mis en sécurité et démontés.
Pour rappel, la quantité de stockage a été diminuée et les réservoirs ont été éloignés de la route de Wallonie selon les recommandations de la cellule RAM.

Concernant le projet DéNOX :

Ce projet est suspendu pour l'instant

Concernant la STEP :

Les bassins ont été testés d'un point de vue étanchéité, la station devrait être mise en service en janvier 2025.
Dans un premier temps elle accueillera les eaux de Yara et Vibrantz Minerals et dans un second temps celles de Dow Polyol.

- Mr Leloux pose la question des contrôles de la qualité de l'eau.
- Yara : chaque entreprise va maintenir ses contrôles d'analyses existants et il y aura de nouveaux contrôles effectués par TREVI au niveau de la Step.
- Mr Primosig souhaite connaître le type de partenariats entre les entreprises ?
- Yara : il y a une convention entre Yara et Trevi mais également une convention Yara-Vibrantz Minerals et Yara-Dow Polyol.
- Mr Leloux souhaite savoir si les contrôles seront permanents ?

- Yara : les contrôles par échantillonnages seront permanents au niveau de la Step selon les conditions reprise dans le permis de Trevi et chaque entreprise effectue ses auto-contrôles, il y aura également les contrôles du SPW-DPC, le tout consigné dans un registre.
- Mr Leloux souhaite savoir si ce rejet ne va pas contribuer à sur-envaser la Haine ?
- Yara : non car pas de particules en suspension au niveau du rejet et donc pas d'impact sur l'envasement de la Haine.

Troisième point:
<u>Fonctionnement, prochain ordre du jour ;</u>

L'ordre du jour de la réunion du 19 mars 2025 sera donc le suivant :

1. Accueil : présences, communications, calendrier des réunions ;
2. Mise aux normes environnementales (cfr tableau -planning & échéances)

- BRUIT : Reporting – Evolution et réalisation des travaux d'assainissement selon le plan d'actions approuvés par les autorités (31/12/2026) / *études / projet de réduction des émissions sonores*.
- RAM : *Suivi des unités de stockage et de chargement d'ANC (31/12/2024) / Installations de remplacement – construction (dernières nouvelles)*
- AIR -> projet DeNox (Standby)
- EAU : / (cfr. CSE –>Société TREVI, gestionnaire de la STEP mutualisé).

3. Fonctionnement, prochain ordre du jour ;
4. Divers

Les points complémentaires doivent parvenir au président et au secrétariat un mois avant la réunion, le cas échéant ils seront intégrés dans les divers.

Quatrième point:
<u>Divers</u>

- Mme Philippe souhaite connaître la nature des rejets atmosphériques lors des incidents ?
- Yara : les rejets sont du CO2 et/ou des NOx

Le président clôture la séance et remercie l'ensemble des participants.